

Paris, 6 février 2016



Monsieur Denis Turbet-Delof  
Union Syndicale Solidaires  
144 Bd de la Villette  
75019 – PARIS  
à

Monsieur Gérald DARMANIN  
Ministre de l'action et des comptes publics  
139 rue de Bercy  
75012 - PARIS

**OBJET :** préavis de grève 14 02 2018

Monsieur le Ministre

L'Union syndicale Solidaires «Fonction publique» dépose un préavis de grève pour le **14 février 2018** à 00h01 (ce préavis comprend la nuitée en amont de cette journée pour les personnels travaillant en horaires décalés).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les Sociétés Anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Cet appel se situe dans le cadre de la journée de mobilisation des travailleurs sociaux.

Ce préavis est motivé par les raisons suivantes :

- Le refus des recours aux appels à projet par les collectivités territoriales afin de financer les associations
- L'arrêt de l'expérimentation des Contrats à Impact Social
- La défense et l'amélioration des Conventions Collectives de nos secteurs
- L'abandon du projet de ré-ingénierie de l'ensemble des métiers du social
- La revalorisation statutaire et salariale pour toutes et tous
- La reconnaissance immédiate au niveau licence à minima des Diplômes d'État validés par 3 années de formation
- Le reclassement en catégorie A type des Assistants.e.s Sociaux, Educatrices-teurs PJJ, Educatrices-teurs Spécialisé-es, Educatrices-teurs Techniques spécialisé-es, Educatrices-teurs de Jeunes Enfants et Conseillères-iers en Economie Sociale et Familiale ainsi que la traduction dans les Conventions Collectives pour le privé
- Pour le secteur public, un véritable déroulement de carrière en catégorie A pour toutes et tous Conseiller-es Socio-Educatives-tifs
- Des moyens pour les établissements de formation afin de pouvoir exercer correctement leurs missions avec des financements pour les étudiant-es indispensables pour le paiement des gratifications de stage
- Des politiques sociales à hauteur des besoins de la population, quels que soient leurs lieux d'habitation
- Des moyens humains en personnels diplômés dans l'ensemble des établissements et services médico-sociaux
- Retrait des lois travail 2016 et 2017

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale « Solidaires Fonction publique »

Denis Turbet-Delof